

Adresse de la société populaire et du conseil général de la commune de Voreppe qui félicitent la Convention d'avoir plusieurs fois sauvé la patrie et disent avoir déposé au district divers dons patriotiques, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire et du conseil général de la commune de Voreppe qui félicitent la Convention d'avoir plusieurs fois sauvé la patrie et disent avoir déposé au district divers dons patriotiques, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 282-283;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26668\\_t1\\_0282\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26668_t1_0282_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

républicaine et aux accens de la liberté. Chaque séance y réunit tous les bons citoyens, les jours du décadi surtout y sont célébrés avec toute la gravité républicaine.

Elle s'empresse de lui exprimer sa joie de la voir échappée aux poignards parricides de ses conspirateurs.

En terminant sa lettre, elle lui annonce qu'elle vient de monter, habiller et équiper à ses frais un cavalier jacobin, et qu'elle a envoyé à son district 100 chemises, 12 paires bas, 3 paires souliers, et 130 livres charpie et bandes, avec tous les hochets ridicules du culte fanatique, et que si les conjurés de l'intérieur faisaient un seul effort pour renverser la liberté, elle se lèvera en masse pour les engloutir. S. et F.»

LOUBAT (*présid.*), LOSTAU (*vice-présid.*),  
BAUCON (*secrét.*).

## 45

**L'agent national près le district de Clamecy (1), fait passer à la Convention 4 lingots d'argent pesant 11 marcs 6 onces, provenant des dépouilles sacerdotales.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Clamecy, 18 flor. II] (3).

« Citoyens représentants,

Le fanatisme cachait sous des livrées brillantes les traits funestes dont il frappait la raison et la liberté. Aujourd'hui que la raison et la liberté sont assises avec vous sur un char de triomphe les livrées du despotisme disparaissent! L'or et l'argent qu'il avait empruntés tombent dans le creuset du peuple libre, s'épurent en se convertissant en des usages légitimes et sacrés. Le citoyen Paradis, agriculteur et maître de forges de mon district vous remettra 4 lingots d'argent formant un poids de 11 marcs 10 onces (*sic*) provenant de galons qui ornaient les dépouilles sacerdotales.

Je puis vous assurer, Citoyens représentants, que les erreurs du fanatisme ont disparu devant le flambeau de la Raison républicaine, comme ces métaux stigmatisés par le fanatisme sont maintenant métamorphosés à l'avantage de la République.»

BIAS PARENT (*agent nat.*).

## 46

**La Société populaire et le conseil-général de la commune de Voreppe district de Grenoble, remercient la Convention d'avoir plusieurs fois sauvé la patrie, l'invitent à demeurer à son poste, et disent avoir déposé au district 282 chemises, 11 draps, des bandes, de la charpie, 3 habits uniformes, une paire de souliers, 29 marcs 7 gros d'argenterie, 4 den. d'or, 113 liv. en numéraire, et 687 liv. en assignats.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (4).**

(1) Et non Claméin; Nièvre.

(2) P.V., XXXVII, 173 et 318. B<sup>4n</sup>, 24 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>4</sup>) et 25 flor.

(3) C 302, pl. 1086, p. 10.

(4) P.V., XXXVII, 173. B<sup>4n</sup>, 24 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>4</sup>) et 25 flor.

[Voreppe, 16 germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

Depuis longtemps l'apothéose de vos vertus républicaines est à l'ordre du jour. Depuis longtemps vous êtes comblés de reconnaissance pour les glorieux travaux que vous avez faits et ne cessez de faire pour la prospérité de la République.

Mais quel pinceau peut en tracer la couleur assez vive, le tableau ressemblant! Il faudrait une plume de fer pour en peindre l'analyse en caractères indélébiles.

Oui, malgré le tems orageux et les crises périlleuses qui l'ont fait flotter périodiquement entre sa ruine et sa stabilité, vous êtes restés inébranlables dans les principes de la liberté et de l'égalité; vous avez juré le maintien de la République une et indivisible (votre ouvrage), et certes vous ne violerez pas le serment solennel, quels que soient les événements.

Si les mémorables journées des 31 mai et 1<sup>er</sup> et 2 juin ont ébranlé et refroidi quelques âmes faibles et timides, vous êtes courageusement demeurés à votre poste pour achever le grand œuvre de la révolution qui ne tardera pas de toucher à sa fin.

Et vous, immortels montagnards, qui avez si généreusement dévoué vos lumières, vos veilles, vos fortunes, vos personnes, pour sauver du naufrage le vaisseau de l'Etat prêt à s'engloutir dans les flots courroucés, d'un océan d'aristocratie écumant de rage et dépit; vous qui avez bravé tous les dangers qui menaçaient la chose publique, affronté tous les périls imminents qui pouvaient renverser les colonnes de la République que vous avez posées sur des bases immuables; vous qui avez préservé cette République du fer assassin prêt à frapper indistinctement sur toutes les têtes, en livrant à la vengeance nationale les traîtres qui jusques dans votre sein trafiquaient si barbarement de notre sort; vous qui avez purgé le sol de la liberté du dernier de ses tyrans, vous qui par suite de votre surveillance lumineuse, toujours active et toujours indomptable, avez pénétré les replis les plus secrets et les plus tortueux de la nouvelle conspiration, dont les projets perfidement atroces et souverainement barbares, tendaient directement à replonger le peuple dans l'asservissement, à lui ravir sa souveraineté impérissable, à anéantir la représentation nationale, à rétablir le despotisme tyrannique dont vous l'avez délivré; et frappez du glaive de la loi les auteurs principaux de cette horrible conspiration, la plus profondément criminelle de celles qui se sont tramées, depuis le commencement de notre glorieuse révolution; vous à qui la République doit le succès de ses armes, ses victoires et ses conquêtes toujours renaissantes, en un mot son existence, recevez le tribut de notre reconnaissance si justement méritée.

Mais votre carrière n'est pas finie; il vous reste à cueillir les lauriers attachés à la consolidation parfaite de votre édifice, et certes, on peut dire qu'il n'est point d'architectes qui puissent comme vous, lui donner toute sa perfection. Vous devez donc rester à votre poste

(1) C 302, pl. 1086, p. 11.

et ne quitter l'atelier qu'après avoir donné la dernière main à votre ouvrage. Ce sont là nos vœux, ce sont ceux de tous les bons républicains.

Législateurs,

Le cri de la patrie en besoin ne s'est pas fait entendre vainement dans notre Société formée depuis le 6 mars 1791 (stile esclave), tous nos braves sans-culottes qui la composent, les autres bons citoyens et le conseil de la commune se sont empressés à l'envi d'y concourir de tout leur pouvoir.

Notre offrande, déposée au secrétariat du district de Grenoble, le 7, le 8 ventôse derniers, le 10 du courant mois germinal, se borne aux objets ci-après :

[Suit la nomenclature des dons énumérés ci-dessus]. Salut, courage, union et fraternité. »

BARROIL (*présid.*), MARTIN (*secrét.*), PAGE (*secrét.*), FAURE (*maire*), DURAND (*secrét. de la comm.*).

## 47

La Société populaire d'Aigues-Vives, département du Gard, félicite la Convention d'avoir encore une fois sauvé la patrie, l'invite à demeurer à son poste, et demande la suppression des tribunaux civils (1), vu que par la nouvelle forme déterminée par la loi du 21 brumaire, pour l'instruction des affaires, ils sont dans l'inaction et l'inutilité, et qu'il en coûte plus de 100.000 liv. dans chaque département (2); elle dit aussi que les citoyens de cette commune ont donné 2 067 liv. en numéraire en échange d'assignats, pour favoriser les achats de bled chez l'étranger, sans compter 58 marcs d'argenterie, etc.; qu'ils ont offert à la patrie 2 cavaliers jacobins (3).

Mention honorable, insertion au bulletin.

## 48

La Société populaire de Beauvais (4) applaudit au décret du 18 floréal qu'elle considère comme l'expression des sentimens de tout le peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Beauvais, 22 flor. II] (6).

« Citoyens,

En reconnaissant l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme, vous avez proclamé le vœu de tous les vrais républicains,

(1) P.V., XXXVII, 173. B<sup>in</sup>, 24 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 25 flor.; J. Sablier, n° 1314.

(2) J. Lois, n° 592; J. Matin, n° 691.

(3) J. Mont., n° 18.

(4) Oise.

(5) P.V., XXXVII, 174. B<sup>in</sup>, 24 flor.; J. Sans-Culottes, n° 454; J. Sablier, n° 1314; J. Lois, n° 592; C. Eg., n° 635; J. Fr., n° 596; J. Matin, n° 691; Audit. nat., n° 599; M.U., XXXIX, 411; J. Paris, n° 500; J. Perlet, n° 600;

(6) C 303, pl. 1112, p. 11.

vous avez déterminé les principes de morale, fondement indestructible d'une société légitime. Votre décret du 18 floréal vous vaudra toujours les hommages des amis de la Raison et de l'humanité. Ceux que nous vous adressons sont d'autant plus purs que nous avons chassé de notre sein tous les individus dont la moralité ne s'accordait pas avec les principes du républicanisme. Nous avons voulu vous donner une preuve de la conviction où nous étions avec vous qu'il ne suffit pas pour être républicain de publier les principes de la morale mais qu'il fallait encore en déterminer l'application. Nous avons exercé le droit de censure sur les êtres immoraux et corrompus. Nous voulons qu'une Société populaire soit le sanctuaire de l'humanité, de la vérité, de la justice, de la tempérance, du désintéressement, de la pitié filiale, de l'amour conjugal et de toutes les vertus sans lesquelles il n'y a pas de République.

Vous que le peuple a chargé de son bonheur. Continuez en appliquant les principes salutaires de la nature et de la Raison, d'assurer le succès de la révolution; quel que soit votre sort, pourvu que par vous le peuple français soit libre et heureux, et que la cause de l'humanité triomphe, vous vivrez à jamais dans le cœur de tous les hommes vertueux; la félicité qui naît du plaisir d'avoir fait le bien, l'immortalité, valent bien la possession inquiète d'un pouvoir tyrannique ou de richesses corruptrices ».

FLURY.

## 49

Un citoyen, qui fut prêtre et syndic d'un chapitre, restitue 10 000 liv. qu'il n'a pas portées dans ses comptes. Il ne se nomme pas (1).

[S.l., 23 flor. II] (2).

« Citoyen président,

Je fus prêtre, je me mariaï dès que je pus le faire. J'ai toujours été patriote, et je suis sans fortune. Ma vie ne me laissé qu'un seul remords que je veux détruire aujourd'hui, voici le fait :

Les comptes du chapitre dont j'étais membre ont été reçus, apurés et trouvés exacts par les autorités constituées. Je suis cependant retentionnaire d'une somme de dix mille livres, qui est absolument ignorée, et dont il n'existe aucune trace; parce qu'elle était un fonds de réserve pour les accidents imprévus; que l'on ne portait pas dans les comptes.

Cette somme étant une épargne aurait pu sans crime être consommée avant que la nation eut repris les biens du clergé. Cependant sa possession m'a toujours peiné, et je m'en délivre aujourd'hui, entre les mains de la Convention.

Heureux si, en acceptant cette restitution elle délivre mon cœur du seul remords qui l'ait jamais déchiré. »

(1) P.V., XXXVII, 174. B<sup>in</sup>, 24 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1314; C. Eg., n° 633; J. Perlet, n° 598; M.U., XXXIX, 376; J. Fr., n° 596; J. Mont., n° 17; J. Matin, n° 691; Ann. R.F., n° 165; Mess. soir, n° 633.

(2) C 303, pl. 1112, p. 9.